



PARLEMENT EUROPÉEN

**Patrick LE HYARIC**  
*Député au Parlement européen*  
*Vice-Président du groupe de la*  
*Gauche Unitaire Européenne-*  
*Gauche Verte Nordique*

**Monsieur Emmanuel Macron,**  
**Président de la République,**  
**Palais de l'Élysée**  
**55, rue du faubourg Saint-Honoré**  
**75008 Paris**

Paris, le 28 août 2018,

Monsieur le Président de la République,

Je me permets, une nouvelle fois, d'attirer votre attention sur la situation de Monsieur Salah Hamouri. Si nous insistons tant, c'est que nous considérons que notre pays et ses représentants au plus haut niveau ne peuvent se désintéresser d'un citoyen franco-palestinien dont le statut juridique fait qu'il ne dispose que d'un seul passeport : celui de la République française.

Monsieur Salah Hamouri a été arrêté par l'armée israélienne il y a un an, juste après avoir réussi ses études de droit et obtenu son diplôme d'avocat, sans qu'aucun acte d'accusation ne lui soit signifié, sans qu'aucun procès contradictoire ne se soit tenu.

Je connais les interventions de la diplomatie française et la vôtre auprès des autorités israéliennes. Cependant, alors qu'en principe nous sommes à quelques semaines de la fin de la seconde période de détention administrative de Monsieur Hamouri - ce qui signifie qu'il devrait être libéré d'ici la fin du mois de septembre - il est indispensable qu'au nom de la France vous manifestiez désormais publiquement et avec plus de force votre demande de libération sans condition.

---

Secrétariat parlementaire :

60, rue Wiertz, WIB 07M035, B - 1047 Bruxelles - Téléphone : +32(0)2 28 45 656  
Courriel : [patrick.lehyaric@europarl.europa.eu](mailto:patrick.lehyaric@europarl.europa.eu) ou [plehyaric@humanite.fr](mailto:plehyaric@humanite.fr)

Ceci peut se faire par quelques actes politiques visibles.

D'abord, la réception de l'épouse de Monsieur Hamouri, Elsa Lefort, et de ses avocats dans vos bureaux serait un acte public d'une grande importance.

D'autre part, avec le rapport du Conseil des droits de l'homme des Nations unies demandant la libération de Monsieur Hamouri, la République française dispose d'un point d'appui qui peut être décisif, non seulement pour se faire entendre des autorités israéliennes mais pour aller plus loin, en saisissant officiellement les structures de l'Organisation des Nations unies.

Je rappelle également que cette privation de liberté, et bien d'autres, contrevient à l'esprit et à la lettre de l'accord d'association en cours entre l'Union européenne et l'État d'Israël. C'est là un outil juridique supplémentaire à votre disposition en lien avec le Conseil européen et la haute représentante de l'Union pour les affaires étrangères et la politique de sécurité, Madame Federica Mogherini.

Enfin, il est de votre devoir de diligenter sans plus attendre les démarches visant à garantir la libération de Salah Hamouri à la fin du mois de septembre, tout en obtenant le respect de tous ses droits dont celui de pouvoir vivre avec son épouse et son enfant, à Jérusalem s'il le souhaite.

Certain que cette interpellation retiendra toute votre attention, veuillez agréer, Monsieur le Président de la République, l'expression de ma plus haute considération.

Bien à vous

**Patrick Le Hyaric**  
Député européen  
Vice-Président du groupe de la  
Gauche Unitaire Européenne-  
Gauche Verte Nordique

